Nous étions donc arrivés à l'époque des changements nécessaires dans la constitution. La question de la confédération, sous une forme quelconque, n'est donc pas nouvelle.

Pour prendre, avec le député d'Hochelaga, les Etats-Unis pour exemple, je dirai: "Le système fédéral est propre à un gouvernement d'un immense territoire habité par des peuples de différentes origines, lois et coutumes," et, conséquemment, plus propre à la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord qu'à celle, plus petite, du Haut et du Bas-Canada.

Le Bas-Canada, "à moins de vouloir la représentation basée sur la population, ne doit pas repousser une constitution écrite dans laquelle il trouve la protection et le contrôle de ses propres institutions." (Ecou-

tem! écoutez!)

Enfin "les dépenses des législatures et des gouvernements locaux et fédéraux ne dépasseront pas celles du système actuel."

Suivant le manifeste montréalais de 1859, le gouvernement et le parlement fédéraux, ayant peu de chose à faire, devaient coûter peu, pour laisser une plus large part aux gouvernements, et aux législatures des provinces.

Dans le projet de la convention de Québec, les rôles sont changés et ce sont les législatures locales qui, n'ayant que des choses locales à accomplir, pratiqueront l'économic

au profit du système général.

Il est donc visible que l'hon. député d'Hochelaga n'est pas plus sorcier que les autres.

Il est plus visible encore qu'il serait moins hostile au projet s'il precédait de lui, et s'il était assis à la droite au lieu de l'être à la gauche de la chambre; car ce n'est, après tout, qu'une question d'opportunité, du moins quant au principe.

L'hon. député d'Hochelaga nous a dit

encore:

changement dans la constitution du pays sans m'assurer si la population de la section de la province, que je représentais, était en faveur d'un pareil changement.

(Ecouter ! écouter !)

Je ne voudrais pas mettre en doute sa sincérité ; mais n'a-t-il pas dit aussi : " Je sais que la possession du pouvoir engendre le despotisme!" (Ecoutez!)

Ne disait-il pas, avant les évènements de 1868, que ja mais, au grand jamais, il ne consentirait, s'il était au pouvoir, à gouverner le Bas-Canada à l'aide d'une majorité hautcanadienne! Et, cependant, que faisait—il en 1862? Que faisait—il, quand il remontait au pouvoir en 1863, après en avoir fait descendre si loyalement et si sympathiquement son illustre prédécesseur et chef, M. SICOTTE? (Ecoutez!)

Ce n'était pas le despotisme, mais l'ambition du pouvoir qui, pour y arriver, lui faisait adopter des moyens que je me refuse à qua-

lifier dans ce débat solennel!

Que faisait-il?.... Oubliant ses déclarations de 1858, il gouvernait le Bas-Canada avec une infime minorité de ses représentants, et comme, suivant lui, "le pouvoir engendre le despotisme," il gouvernait avec une verge de fer dont le radicalisme seul sait user.

Mais, heureusement, ces jours de triste souvenance sont passés et le niveau du sol politique, qui s'était abaissé par une de ces causes dont la Providence seule connaît le secret, s'est relevé soudainement pour échapper aux digues débordantes et rompues de la déma gogie se ruant sur la société politique, frémissante et faisant d'incroyables efforts pour échapper à la submersion qui la menaçait. (Mouvement.)

Ce que l'opposition déteste le plus dans le projet de la convention de Québec, c'est son caractère monarchique; ce sont ces mots placés au frontispice de cette œuvre remar-

quable : (Ecouter ! écouter !)

"1. Une union fédérale, au sommet de laquelle serait placée la couronne de la Grande-Bretagne, serait la chose la plus propre à protéger les intérêts actuels et à activer, dans l'avenir, la prospérité de l'Amérique Britannique du Nord, à la condition, toutefois, que cette union puisse s'effectuer sur des principes équitables envers les

diverses provinces. " 2. Le meilleur système de fédération pour les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, le mieux adapté, dans les circonstances, à la proérêts variés des diverses provinces tection des et les plus propre à produire l'efficacité, l'harmonie et la permanence dans le fonctionnement de l'union, serait un gouvernement et un parlement général, qui auraient le contrôle des choses communes à tout le pays, et des législatures et des gouvernements locaux pour chacun des l'anadas, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard. Ces législatures et ces gouvernements locaux auraient respectivement le contrôle des choses locales. L'on devra pourvoir à l'admission dans l'union, sur des bases équitables, de la province de Terreneuve, du territoire du Nord-Ouest, de l'Ile Vancouver et de la Colombie Britannique."

Nous tournons, elle et nous, dans deux cercles d'idées différents. Nous, nous voulons, en Amérique comme ailleurs, la monarchie